



## **PROJET IHPC-CEMAC**

**Termes de référence pour le recrutement d'un expert associé pour appuyer les experts d'AFRISTAT au cours de l'atelier de formation des responsables de production des indices des prix à la consommation des ménages des Etats de l'Afrique Centrale à l'utilisation du logiciel Phoenix-UEMOA**

### **1. Contexte et justification**

Financé par l'Union Européenne sur les fonds du 10<sup>ème</sup> FED, le Marché N° 2017/385-477 signé entre la Commission de la Communauté Économique et Monétaire de l'Afrique Centrale (CEMAC) et l'Observatoire Économique et Statistique d'Afrique Subsaharienne (AFRISTAT) a pour objectif de « doter chacun des États membres de la CEMAC d'un indice de prix à la consommation (IPC) comparable avec ceux des autres pays ». En plus du financement des activités du volet prix pour les États membres de la CEMAC, ce projet s'étend à deux autres pays de la Commission économique des États de l'Afrique centrale (CEEAC), et vise l'amélioration des indices des prix à la consommation en République Démocratique du Congo et à Sao Tomé et Príncipe. Les 8 Etats bénéficiaires de ce projet ont adopté l'application Phoenix-UEMOA comme outil commun de production de leur IPC respectif. Il convient de noter que cette application est utilisée dans les Etats membres de l'Union monétaire ouest-africaine (UEMOA) pour la production de leur IHPC depuis 2012.

### **2. Activités à réaliser**

L'expert associé apportera un appui aux experts d'AFRISTAT pour la réalisation des TDR de l'ensemble de l'atelier.

Il aura spécifiquement à :

- 1) préparer (avant la tenue de l'atelier) les bases d'exercices pour tous les modules de Phoenix-UEMOA : paramétrage, initialisation, gestion des enquêtes, apurement, traitement et utilitaires ;
- 2) animer les séances de travaux pratiques ;

- 3) aider les Etats à initialiser l'année de base 2017;
- 4) conduire les exercices de préparation des fichiers en format compatible à Phœnix-UEMOA et leur importation dans l'application ;

### **3. Résultats attendus**

- Les bases pour les exercices sont disponibles pour tous les modules de l'application Phœnix-UEMOA ;
- Les participants connaissent l'enchaînement des tâches de production et savent comment accéder à toutes les fonctionnalités de Phœnix-UEMOA ;
- Les procédures d'initialisation des données pour le démarrage d'une année de collecte sont maîtrisées par les participants ;
- Des fichiers sont préparés et importés dans les bases Phœnix-UEMOA de chaque pays.

### **4. Financement**

Le séminaire atelier est financé par le Projet IHPC-CEMAC.

### **5. Durée, date et lieu de la mission**

L'atelier durera 10 jours ouvrables et se tiendra à Douala, République du Cameroun du lundi 22 janvier vendredi 2 février 2017.

### **6. Profil du (de la) consultant(e)**

Le (la) candidat(e) à cette consultation doit :

- être titulaire d'un diplôme de niveau au moins Bac +3 en statistique et/ou économie ;
- jouir d'une expérience professionnelle d'au moins cinq ans dans le domaine des statistiques des prix au sein d'une institution statistique de l'Afrique subsaharienne ;
- avoir une bonne maîtrise des logiciels Phœnix-UEMOA, CHAPO et Excel;
- accepter de travailler sous pression ;
- être entièrement disponible durant la période de la mission.

### **7. Composition du dossier :**

1. une lettre de motivation adressée au Directeur Général d'AFRISTAT;
2. un curriculum vitae faisant ressortir l'expérience professionnelle et les références de trois personnes connaissant l'intéressé ;
3. un certificat de nationalité (d'un des pays membres d'AFRISTAT).

4. En cas de sélection définitive, il sera exigé :
5. les copies légalisées des diplômes les plus élevés déclarés.

**8. Dépôt et date limite de réception des dossiers : le 10 janvier 2018 à 12 heures (TU).**

Les dossiers de candidatures doivent être envoyés à Monsieur le Directeur Général d'AFRISTAT à l'une des adresses suivantes :

**BP E1600 BAMAKO (Mali)**

**Télécopie : +223 221 11 40**

**Adresse électronique: [afriostat@afriostat.org](mailto:afristat@afriostat.org)**

Il est conseillé de faire parvenir une copie du dossier par courrier électronique ou par télécopie et l'original du dossier par voie postale.